



A Frouard, le 10 février 2026

Lettre ouverte à Monsieur le Maire de Frouard sur la gestion des carrières des agents de la ville

Monsieur le Maire,

En France, la fonction publique s'organise selon le système de la carrière. Le fonctionnaire entre dans un corps (ou un cadre d'emploi pour la fonction publique territoriale), c'est-à-dire un ensemble de fonctionnaires soumis au même statut particulier, divisé en grades, dans lequel il progresse et fait carrière.

Comme chaque année à la ville de Frouard, il est établi un tableau annuel d'avancement de grade. Bien sûr, vous n'êtes pas tenue de dresser ce tableau mais aucun avancement de grade ne peut être prononcé en l'absence de tableau. Ce tableau est réalisé après qu'une commission ad hoc composée des représentants des agents et des élus se soient réunis afin d'étudier la situation des agents promouvables afin de fixer la liste à inscrire dans le tableau.

Cette année, vous avez décidé seul de présenter deux agents à la promotion interne gérée par le CDG (accès au grade de catégorie B). Votre justification était d'écrire (mail daté 20/11/25) : "Compte tenu des délais très contraints et des agendas de chacun, il ne nous est malheureusement pas possible de réunir la commission préalable avant la date limite de transmission."

Pourtant, nous vous avions prévenu dès le 31/10/25 par mail :

"Monsieur le maire, lors du dernier CST, il nous a été dit que la réunion concernant le tableau annuel d'avancement de grade aurait lieu en début d'année 2026.

Cela pose un sérieux problème car le dépôt des propositions concernant la promotion interne se voit fixer une date au 28 novembre 2025.

Si d'aventure des agents étaient retenue à la promotion interne 2026, ces choix ne seraient pas débattu avec les représentants du personnel.

Nous vous demandons Monsieur le maire à être reçu, afin de discuter de ce sujet avec vous.
Une seule chose nous anime, la transparence."

Bien sûr, vous ne nous avez pas reçu comme c'est la règle à chaque fois que l'on vous demande audience.

Une date nous a été donné pour la réunion de la commission de revalorisation des carrières 2026 par le service RH, celle du 9 février.

Malheureusement, à ce jour, elle a été annulée et remplacée par un "point revalorisation des carrières" avec Monsieur le Directeur Général des Services. Point qui a été reporté du 10 février à 9h au 17 février à 11H15.

Pour conclure, Monsieur le Maire, votre façon de gérer la carrière des agents est des plus opaques et sans concertation avec les organisations syndicales représentatives. Nous ne pouvons accepter que les agents ne soient pas tous traités de la même manière et notre devoir est d'en informer les agents qui nous ont fait confiance lors des élections professionnelles.

Le secrétaire général,
Pierre-Olivier Geiger